

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté – Patrie

CABINET

PRMP

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES TERRES AGRICOLES
DE LA PLAINE DE L'OTI (PATA-OTI)

N° 775/2023/MAEDR/Cab/SG/PRMP/PATA-OTI

Avis d'Appel d'Offres International (AOI)

APPEL D'OFFRES N° : 01T/2023/MAEDR/UGP/PATA-OTI

relatif aux travaux d'aménagement de type gravitaire en maîtrise totale de l'eau de la plaine de Nali avec station de pompage fixe alimentée par une source d'énergie hybride dans le cadre du projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-OTI)

1. Le gouvernement de la République Togolaise, représenté par le **Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAEDR)**, a obtenu de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) des fonds dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-OTI) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements du Marché objet du présent **appel d'offres international ouvert**.
2. Le **Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAEDR)**, sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux d'aménagement de type gravitaire en maîtrise totale de l'eau de la plaine de Nali avec station de pompage fixe alimentée par une source d'énergie hybride, constitués en deux (2) lots :

Lot 1 : Travaux d'aménagement de l'ensemble des réseaux du périmètre (Terrassement général, station de pompage (génie civil), canaux, drains, ouvrages de régulation, digue et du réseau de pistes) :

- Réseau de distribution
 - Une station de pompage fixe composée :
 - Un canal d'amenée de l'eau de 110 ml ;
 - Une bête de pompage surmontée d'un mécanisme de manutention et de relevage des électropompes ;
 - Un bassin de réception (dissipation, alimentation) ;
 - Un canal principal (CP) revêtu de longueur de 218 m ;
 - Trois (03) canaux secondaires revêtus CS1 (1790 m), CS2 (2293 m), CS3 (3313 m) ;
 - Cinquante-quatre (54) canaux tertiaires revêtus de longueur totale 16 875 m.
- Réseau de drainage
 - Cinquante un (51) drains tertiaires d'une longueur totale de 17354 m ;
 - Trois (3) drains secondaires (DS1, DS2, DS3) d'une longueur totale de

- 6378 m ;
- Un fossé de ceinture de 3754 m collectant les eaux de ruissellement provenant de la zone haute située du côté Nord-Est du site du périmètre.
- Réseau de pistes : 3 types de pistes
 - Accès aux quartiers : 4 pistes longeant les drains secondaires permettent l'accès aux quartiers et totalisent une longueur de 9840 ml ;
 - Accès au secteur d'irrigation : les cavaliers des canaux secondaires et la digue de protection permettent l'accès aux secteurs d'irrigation ;
 - Accès au périmètre : une piste de 4730 ml reliant la station de pompage au village de Nali.
- Digue de protection : 5482 ml, part de la station de pompage, longe les limites Ouest et Sud du périmètre du côté du fleuve OTI et du Marigot.

Lot 2 : Fourniture et installation des équipements de la station de pompage, la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 480 KWc, le branchement au réseau CEET, groupe électrogène et la réalisation des travaux des infrastructures connexes :

Il s'agit de la fourniture et l'installation de :

- 3 électropompes submersibles de 340 l/s et 13 m de HMT ;
- le mécanisme de manutention et de relevage des électropompes au niveau de la station de pompage ;
- Source d'énergie : Ligne électrique (réseau électrique CEET) /groupe électrogène combiné avec un système solaire de 480 KWc ;
- Et la construction des infrastructures connexes comprenant : i)- un local technique (14.80 m x 8.40 m) comprenant une salle de commande, un bureau et un magasin, ii)- un local groupe de 10.40 m x 8.40 m, iii)- un loge gardien avec toilette de 2.30 m x 7.10 m et iv)- une clôture du champ solaire et de la station de pompage.

NB : Les candidats peuvent soumissionner pour un ou les deux lots. Les soumissionnaires seront évalués par lot. L'attribution du marché se fera pour la combinaison des offres financières la plus avantageuse à l'autorité contractante. Toutefois, aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot. Les variantes ne sont pas autorisées.

3. Le délai d'exécution au maximum hors saison des pluies des travaux est de **douze (12) mois pour le lot 1 et de sept (7) mois pour le lot 2.**
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans les Directives pour la passation des marchés de travaux, biens et services (autres que les services de consultants) financés par un prêt ou une avance de fonds de la BOAD est ouverte à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et qui ne sont pas frappés par les dispositions des Directives en vigueur et ses textes d'application.

Une visite groupée du site sera organisée par l'Autorité contractante le 21 / 09 / 2023 à 8 heures 00 suivie d'une réunion préparatoire qui aura lieu à Mango le 21 / 09 / 2023 à 15 heures afin que les candidats prennent connaissance des circonstances particulières des travaux, et qu'ils aient le temps nécessaire de prendre en compte dans la préparation de leur offre, les renseignements obtenus lors de cette visite du site et de la réunion. Le lieu de la rencontre sera : **Direction Préfectorale de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural de l'Oti sise à Mango.**

La visite de sites est Obligatoire, quel que soit le lot à soumissionner, à tous les candidats qui souhaiteraient présenter une soumission. Les soumissionnaires doivent joindre à leur offres, l'attestation de visite de sites signée par le Directeur du Projet.

NB : Toute offre qui ne comportera pas cette attestation de visite de sites au nom de l'entreprise ou groupement d'entreprises sera purement et simplement rejetée.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après entre 09 h 00 et 12 h 00 et 15 h 00 et 17 h 00 GMT.

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural
Personne Responsable des Marchés Publics
Avenue de la nouvelle Présidence, Immeuble des trois Ministères
BP : 341 Lomé – Togo ;

Personnes à contacter : **Monsieur Lalawélé SOULOU**

Tél : **92 87 20 44**

Fax : **22 21 10 62**

E-mail : secrétariat_permanent.prmp@agriculture.gouv.tg

6. Les exigences en matière de qualifications, pour les travaux des différents lots sont : être une entreprise ou un groupement d'entreprises, qualifié dans les travaux d'aménagement hydroagricole, de terrassement, de génie civil, d'équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques en règle vis-à-vis de l'Administration et justifiant des capacités juridiques, techniques et financières ci-dessous :

- Les conditions légales de l'entreprise ;
- La situation financière de l'entreprise ;
- La capacité technique et l'expérience de l'entreprise.

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

A titre indicatif, les spécifications de qualification sont les suivantes :

- **Qualifications techniques :**

- **Pour le lot 1 : Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant dans au moins deux (2) marchés au cours des cinq (5) dernières années avec pour chacun une valeur minimale de trois milliards (3 000 000 000) Francs CFA HT** qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies justifiée par au moins un (01) projet de travaux d'aménagement de périmètres irrigués en maîtrise totale de l'eau sur une superficie d'au moins 300 ha avec une station de pompage et d'un (1) projet au moins de travaux d'aménagement hydroagricole ou de barrages ou de réalisation de digues en terre ou de canaux d'irrigation.
- **Pour le lot 2 : Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant dans au moins deux (02) marchés au cours des cinq (5) dernières années avec pour chacun une valeur minimale de sept cent millions (700 000 000) Francs CFA HT**, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies justifiée par un (01) projet au moins de réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque de capacité d'au moins 500 KwC pour l'alimentation d'une station de pompage pour l'irrigation de périmètres agricoles et d'un (01) projet au moins dans les travaux de construction de centrale hybride avec l'énergie solaire de capacité 500 KwC minimum.

NB : Chaque expérience doit être justifiée par une attestation de bonne fin d'exécution ou PV de réception définitive et de page de garde et de signature des contrats. Seules les attestations de bonne fin d'exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages (Autorités contractantes) seront considérées.

- **Qualifications financières pour chacun des lots**

Avoir une moyenne de chiffres d'affaires supérieure ou égale à 1,5 fois le montant hors taxes de son offre (fournir les documents attestant le chiffre d'affaires réalisé certifié **par un expert-comptable agréé**) qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années à savoir 2019, 2020 et 2021.

Pour les entreprises nationales, l'expert-comptable agréé devra être membre de l'ONECCA.

Justifier d'une facilité de crédit bancaire d'une valeur d'au moins 0,5 fois le montant hors taxes de l'offre financière.

NB : les sociétés nouvellement créées qui sont dans l'impossibilité de fournir les états financiers des trois (03) dernières années exigées sont autorisées à prouver leur capacité économique et financière par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité financière.

- **Qualification du personnel et du matériel pour chacun des lots :**

Le soumissionnaire devra justifier de la disponibilité du matériel et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux exigés dans le DAOI.

NB: *Ne sont pas admises à concourir au présent appel d'offres international ouvert, les personnes physiques ou morales :*

- i) *qui sont attributaires des marchés publics dont le taux d'exécution n'a pas atteint 70% et qui sont en retard par rapport au planning d'exécution ;*
- ii) *qui ne se sont pas acquittées de leurs droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit, y compris, le paiement sur des marchés antérieurs, de la taxe parafiscale prévue par l'article 11 de la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public, ou à défaut, ne peuvent justifier par un document de l'Administration concernée du respect de leurs obligations en matière fiscale et sociale ;*
- iii) *qui font l'objet de procédure de déclaration de faillite personnelle, de redressement judiciaire, sauf à avoir été autorisés à poursuivre leur activité par une décision de justice ;*
- iv) *qui sont en état de liquidation de biens ou en faillite ;*
- v) *qui sont frappées de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les textes en vigueur, notamment le Code pénal et le Code général des impôts ;*
- vi) *qui auront été reconnues coupables d'infractions à la réglementation des marchés publics ou qui auront été exclues des procédures de passation des marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale, ou sociale ou par une décision de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.*

Les dispositions ci-dessus sont également applicables aux membres de groupement et aux sous-traitants.

7. Les Entreprises intéressées peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs FCFA à compter du 22 / 08 / 2023** à l'adresse mentionnée au point 5. La méthode de paiement sera en espèce contre délivrance d'un reçu. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais par poste, voie aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

8. Les offres devront être rédigées en **langue française** et doivent être constituées d'un **(01) original et trois (03) copies** et déposées à l'adresse ci-après :

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR)
Personne Responsable des Marchés Publics ;

Avenue de la nouvelle Présidence, immeuble des trois Ministères ;
Rez-de-chaussée, Bureau N°30 côté agriculture
au plus tard le 12 / 10 / 2023 à 10 h 00 minutes GMT.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après :

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR)
Personne Responsable des Marchés Publics,
Avenue de la nouvelle Présidence, Immeuble des trois Ministères, BP : 341 Lomé - Togo
Salle de réunion du MAEDR, sise dans l'enceinte de son Secrétariat Général
Tél : 92 87 20 44 ; Fax : 22 21 10 62,

le 12 / 10 / 2023 à 10 h 30 GMT

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de :
- Quatre-vingt millions (80 000 000) Francs CFA pour le lot 1**
 - Vingt millions (20 000 000) Francs CFA pour le lot 2**

Cette garantie demeurera valide vingt-huit (28) jours après la durée de validité des offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

Les garanties de soumission des candidats non retenus leur seront restituées au plus tard 60 jours après la date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

11. L'attribution du marché se fera pour la combinaison des offres financières la plus avantageuse au Maître d'ouvrage et qui sont évaluées techniquement conforme.

Fait à Lomé, le 16 AOUT 2023.

Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural



Antoine Lekpa

Antoine Lekpa GBEGBENI